



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 161 - 15.12.2020

En exercice ... 28
Présents..... 27
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
13. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS**

**Commune de La Couarde sur Mer
Construction d'un bâtiment dédié aux activités sportives –
Solde**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 décembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,

Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS, M. Jean-Pierre GAILLARD,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,

La Flotte : M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,

Les Portes en Ré : M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,

St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,

St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

Secrétaire de séance :

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020161-DE
Reçu le 17/12/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 161 - 15.12.2020

En exercice... 28
Présents..... 27
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE SERVICES À LA POPULATION 13. EQUIPEMENTS SPORTIFS FONDS DE CONCOURS Commune de La Couarde sur Mer Construction d'un bâtiment dédié aux activités sportives – Solde

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil communautaire en date du 23 juillet 2020,

Vu la délibération n° 5 en date du 28 février 2013 et portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs,

Vu la délibération n° 12122018008 en date du 12 décembre 2018 de la commune de La Couarde sur Mer sollicitant un fonds de concours pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités sportives,

Vu la délibération n° 49 en date du 11 avril 2019 de la Communauté de communes de l'Ile de Ré portant sur l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Couarde sur Mer pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités sportives,

Vu l'avis favorable de la commission du Pôle Services à la Population du 3 décembre 2020,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 décembre 2020,

Considérant que la demande de la commune de La Couarde sur Mer en date du 14 décembre 2018 répond en tous points à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune de La Couarde sur Mer ;

Considérant qu'il convient d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré comme exposé ci-dessous :

| Montant définitif de l'opération HT | Subventions perçues par la Commune | Restant à la charge de la Commune | Montant total du fonds de concours communautaire | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|--|-----------------------|-------------|
| 147 792,94 € | 48 289,50 € | 99 503,44 € | 44 337,88 € | | |
| | | | 1 ^{er} versement | Acompte intermédiaire | Solde |
| | | | 23 326,17 € | 00,00 € | 21 011,72 € |

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020161-DE
Reçu le 17/12/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 15 décembre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 161 - 15.12.2020

En exercice... 28
Présents..... 27
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION
13. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS**

**Commune de La Couarde sur Mer
Construction d'un bâtiment dédié aux activités sportives –
Solde**

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Monsieur Patrick RAYTON et Madame Peggy LUTON ne prennent pas part au vote :

- d'approuver l'attribution à la commune de La Couarde sur Mer, du solde du fonds de concours d'un montant de 21 011,72 € sur le montant global de 44 337,88 € pour la construction d'un bâtiment dédié aux activités sportives,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée le : 18 décembre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201215-D2020161-DE
Reçu le 17/12/2020